



Règles de participation

au Concours Chorégraphique de Danse Indienne et Bollywood

1. Éligibilité :

- Le concours est ouvert à tous les danseurs amateurs et professionnels âgés de 14 ans et plus.
- Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale pour participer.

2. Catégorie :

Une seule grande catégorie englobe toutes les formes de danses indiennes, avec deux sous-catégories :

- Solo
- Groupe (à partir de 3 personnes)

Il est possible de s'inscrire dans les deux sous-catégories.

3. Style de danse et chorégraphie :

- Le thème du concours est **"Au-delà des frontières"**. Ce thème invite les danseurs à **explorer ce qui unit plutôt que ce qui divise, à célébrer la richesse de la diversité et à tracer des passerelles entre les cultures, les genres, les styles ou les émotions**. Il peut être interprété librement de manière **symbolique, narrative ou esthétique**.
- Toutes les chorégraphies doivent s'inspirer principalement de styles de danse indienne **classique, folk ou Bollywood**.
- Des influences contemporaines ou des fusions avec d'autres styles sont autorisées, à condition que **l'identité indienne de la danse reste clairement reconnaissable** et constitue l'élément principal de la chorégraphie.
- Les musiques utilisées doivent être issues du **répertoire musical indien** : musiques traditionnelles ou folkloriques, musiques de films indiens (Bollywood, Tollywood, Kollywood, etc.), ou créations contemporaines fusionnant avec des sonorités indiennes. Les morceaux purement occidentaux, sans lien musical clair avec l'Inde, ne sont pas autorisés.
- Il s'agit d'un concours chorégraphique : ne sont autorisées **que les créations personnelles originales**, pas de copies de clips/films, ou de chorégraphies créées par d'autres personnes.

- Les participants sont autorisés à utiliser des accessoires dans leurs chorégraphies, à condition qu'ils **ne présentent aucun danger pour eux-mêmes, les autres concurrents ou le public.** Les accessoires contenant du feu, tels que des bougies, ainsi que ceux produisant de la fumée, ne sont pas autorisés.
- Le danseur peut commencer sur ou en dehors de la scène, mais toute la danse doit être effectuée sur scène. Il est interdit d'entrer ou de sortir par le public.

4. Durée de la chorégraphie :

- Les chorégraphies solo ne doivent pas dépasser **3 minutes**.
- Les chorégraphies de groupe ne doivent pas dépasser **4 minutes**.

5. Musique :

- Les participants doivent fournir leur propre musique par e-mail à diwalifestivalfrance@gmail.com **avant le 15 octobre**, et apporter **un back-up sur un support type clé USB** le jour du concours.
- La musique doit être sur une seule piste **au format MP3**. Le titre de la piste doit être **le nom du danseur et la sous-catégorie** (par exemple PriyaBadal_solo)

6. Critères d'évaluation :

- Les chorégraphies seront jugées sur **la technique** (qualité des mouvements et des transitions), **l'expression artistique, la synchronisation** (avec la musique, avec le groupe), **la créativité et mise en scène** (utilisation de l'espace, costume).
- Un panel de juges expérimentés évaluera chaque performance et attribuera des notes selon des critères prédéfinis

7. Heure d'arrivée :

- Les participants doivent être sur place **au minimum 45 minutes avant le début** de la compétition pour procéder aux vérifications nécessaires.
- Un ordre de concours sera attribué et vous sera envoyé en octobre. Si vous n'êtes pas prêt à vous présenter à l'heure prévue, vous perdrez votre participation et tous les frais.

8. Inscription :

- Les participants doivent s'inscrire avant la date limite indiquée.
- Les participants s'engagent à s'inscrire **à 2 stages minimum** lors du festival. Si ce n'est pas le cas, l'inscription sera invalidée
- Les inscriptions sont acceptées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à ce que la catégorie soit complète. Les participants sont encouragés à s'inscrire dès que possible pour garantir leur participation.
- Les frais d'inscription doivent être réglés au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables.

9. Tarifs d'inscription :

- Le tarif d'inscription est de 25€ par participant en solo, ce qui inclut également les photos de leur présentation.
- Pour les groupes, le tarif est de 55€ par groupe, quel que soit le nombre de membres dans le groupe, et comprend les photos de leur présentation.

- Une vidéo de qualité professionnelle de la présentation au concours est en vente au prix de 15€. La somme sera à régler sur place.

10. Prix et trophées :

- Tous les participants recevront un certificat de participation.
- La première place de chaque catégorie gagnera un trophée, un full-pass à la prochaine édition du festival, des cadeaux de nos partenaires et **la possibilité de danser sur scène au grand spectacle du soir aux côtés des autres artistes invités.**
- Les deuxième et troisième prix de chaque catégorie se verront également récompensés par des cadeaux de nos partenaires.

11. Comportement :

- Les participants doivent respecter les autres concurrents, le personnel et le public.
- Tout comportement inapproprié entraînera une disqualification immédiate.

12. Droits d'image :

- En participant au concours, les participants consentent à l'utilisation de leur image et de leur performance à des fins promotionnelles par les organisateurs du concours.
- Les participants auront accès à des photographies de leur prestation (sans frais supplémentaire) ainsi qu'à la vidéo de leur chorégraphie (s'ils l'ont achetée) dans un délai d'environ 3 semaines après le concours. Ils s'engagent à mentionner le festival ainsi que le vidéaste/photographe dans toute publication internet.

13. Décisions des juges :

- Les décisions des juges **sont finales et sans appel.**
- Les commentaires et conseils des juges **seront envoyés après le concours aux participants** : il est demandé de ne pas parler aux juges pendant la compétition.

14. Participation des organisateurs et des juges :

- Les organisateurs et les juges du concours ne sont pas autorisés à participer en tant que concurrents.
- Aucun juge ne peut noter son propre élève, groupe ou membre de sa famille, le cas échéant, afin de garantir l'équité entre tous les participants. Les autres juges évalueront le danseur ou le groupe participant, et cette catégorie sera notée sur la base d'un pourcentage.

15. Modifications :

- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications aux règles du concours si nécessaire. Toutes les modifications seront communiquées aux participants à temps.

Ces règles sont établies pour assurer l'équité et l'intégrité du concours pour tous les participants.

En participant à ce concours, les danseurs acceptent de se conformer à toutes les règles et réglementations énoncées ci-dessus.